



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1884

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions de partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 9 bailleurs sociaux participant au programme - Convention de participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1884**

commission principale : urbanisme

objet : **Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions de partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des 9 bailleurs sociaux participant au programme - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010, prévoit la poursuite des programmes d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Dans ce cadre, les bailleurs sociaux de l'agglomération (Dynacité, Alliade, Grand Lyon Habitat, OPH du Rhône, Porte des Alpes Habitat, Sacoviv, Semcoda, Erilia, Solendi-Hmf), dont le coordonnateur est l'OPH du Rhône, conduisent une action de renforcement de la tranquillité dans les parties communes des immeubles des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce programme dit "partenariat pour la tranquillité" vise à assurer plus spécifiquement une présence en termes de médiation-dissuasion pour contribuer à la résolution des conflits de voisinage et des occupations illicites de parties communes pouvant exister dans certains secteurs durant le créneau horaire de 17 h à 23 h. Ces actions s'articulent avec les contrats locaux de sécurité mis en place par les communes. Les quartiers concernés actuellement sont Vénissieux-Les Minguettes, Rillieux la Pape-Ville-Nouvelle, Lyon 3°-Moncey, Lyon-Mermoz, Lyon 9°, Saint Fons-Arsenal, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Vénissieux, Bron, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval et Feyzin.

La Communauté urbaine a participé au financement de cette action, depuis 2001, au titre de son engagement dans le contrat de ville. Cette participation s'était élevée à 282 000 € en 2009.

Pour l'année 2010, le coût global de ce dispositif est estimé à 1 068 000 € avec le montage financier suivant :

- organismes HLM :	868 000 €
- Communauté urbaine :	200 000 €.

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604, n° 2005-2904 et n° 2010-1376 en date des 10 juillet 2000, 19 septembre 2005 et 22 mars 2010 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le versement d'une participation financière d'un montant de 200 000 € nets de taxes à l'OPH du Rhône en tant que coordonnateur du groupement de commandes des 9 bailleurs sociaux au sens de l'article 8-II du code des marchés publics pour le programme 2010 relatif au dispositif "Partenariat pour la tranquillité" dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité de l'agglomération lyonnaise,

b) - la convention de participation financière à passer avec l'OPH du Rhône en tant que coordonnateur des bailleurs concernés à savoir Dynacité, Alliade, Grand Lyon Habitat, OPH du Rhône, Porte des Alpes Habitat, Sacoviv, Semcoda, Erilia, Solendi-Hmf.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.